



## Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**Pour plus d'informations, contactez :**

**Au Maroc :** Leila Hanafi

Coordinatrice régionale – Moyen-Orient et Afrique du Nord  
Coalition pour la CPI  
Tel : +212 661 475 060  
E-mail : [hanafi@coalitionfortheicc.org](mailto:hanafi@coalitionfortheicc.org)

**À Amman :** Amal Nassar

Chargée de programme – Moyen-Orient et Afrique du Nord  
Coalition pour la CPI  
Tel : +962 799 350 841  
E-mail : [nassar@coalitionfortheicc.org](mailto:nassar@coalitionfortheicc.org)

**À New York :** Brigitte Suhr

Directrice des programmes régionaux  
Coalition pour la CPI  
Tel : (+1) 646 465 8540  
E-mail : [suhr@coalitionfortheicc.org](mailto:suhr@coalitionfortheicc.org)

Ata Hindi

Officier de liaison – Moyen-Orient et Afrique du Nord  
Coalition pour la CPI  
Tel : (+1) 646 465 8518  
E-mail : [hindi@coalitionfortheicc.org](mailto:hindi@coalitionfortheicc.org)

**À La Haye :** Oriane Maillet

Directrice de communication  
Coalition pour la CPI  
Tel : (+31) 70 311 10 82  
E-mail : [maillet@coalitionfortheicc.org](mailto:maillet@coalitionfortheicc.org)

**POUR DISTRIBUTION IMMÉDIATE**

7 février 2012

**La Coalition exhorte la Libye à rejoindre la Cour pénale internationale**

*La Libye doit adhérer au Statut de Rome au plus vite*

**New York/Rabat** – La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) - un réseau mondial de plus de 2 500 organisations de la société civile présentes dans 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et un meilleur accès à la justice pour les victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide – a exhorté aujourd'hui la Libye à

démontrer son engagement à la justice internationale et à l'état de droit en adhérant au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC). La Coalition a choisi la Libye comme pays cible de sa Campagne de ratification universelle (CRU) pour février 2012, une campagne mensuelle visant à encourager les pays à rejoindre le système du Statut de Rome.

Dans une lettre datée du 7 février 2012 adressée au président du Conseil national de transition, S.E. Mustafa Abdel Jalil, la Coalition a exhorté le CNT à démontrer son engagement à la justice internationale et à l'état de droit en adhérant au Statut de Rome, le traité fondateur de la CPI. La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les responsables de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

Au moment où des changements radicaux se produisent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN), la Coalition estime que la Libye, en rejoignant la CPI, peut renforcer davantage ce mouvement croissant dans la région pour mettre fin à l'impunité.

« Adhérer au Statut de Rome serait en conformité avec l'engagement du gouvernement de la Libye de respecter les droits de l'homme comme prévu dans sa Déclaration constitutionnelle », a déclaré Brigitte Suhr, directrice des programmes régionaux.

Dans sa lettre, la Coalition a mis en exergue une série de développements en rapport avec la CPI qui se sont déroulés dans la région, y compris l'adhésion de la Tunisie au Statut de Rome et à l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC), la Conférence diplomatique régionale sur la CPI qui s'est tenue à Doha, et les commentaires que l'ancien juge de la Cour internationale de la Justice Nabil El Arabi a fait lors de sa nomination en tant que ministre des Affaires étrangères d'Égypte, expliquant que la ratification devrait être une priorité. En outre, les représentants du Koweït et de la Palestine ont également déclaré leur intention de rejoindre la CPI.

« Aujourd'hui le système de justice pénale libyen doit relever de nouveaux défis dans un contexte de changement sur la scène internationale. La police, les procureurs et le système juridique doivent désormais jouer un rôle scrupuleux en observant l'évolution des normes en matière de droits de l'homme et de responsabilité », a déclaré Leila Hanafi, coordinatrice régionale de la Coalition pour le MOAN. « En rejoignant la CPI, la Libye encouragera plus de pays de la région MOAN à assurer la reconnaissance universelle de la Cour, leur donnera une voix plus forte dans le monde de la justice internationale et contribuera à faire de la CPI un mécanisme international de justice et de paix véritablement efficace. »

Le 26 octobre 2011, la Coalition a envoyé une lettre à S.E. Mustafa Abdul Jalil exhortant la Libye à faire de l'adhésion au Statut de Rome une priorité à l'instar de la Tunisie. Quant à la situation en Libye, les mandats d'arrêt de la CPI visant Seïf el-Islam el Kadhafi et Abdullah el-Senussi n'ont toujours pas été exécutés.

Avec l'adhésion de Vanuatu au Statut de Rome le 2 décembre 2011, 120 États ont désormais adhéré ou ratifié le traité. À ce jour, à la Ligue arabe, qui compte 22 États membres, seuls 4 États sont parties au Statut de Rome – les Îles Comores, Djibouti, la Jordanie et la Tunisie. L'adhésion

au traité permettrait à la Libye de participer en tant qu'État partie à l'Assemblée des États parties de la CPI.

**Contexte:** La CPI est la première cour internationale permanente capable de juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide. 120 États ont adhéré au Statut de Rome, traité fondateur de la Cour. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité selon lequel la Cour n'intervient que lorsque les systèmes juridiques nationaux sont réticents ou incapables d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Il existe actuellement sept enquêtes actives devant la Cour: en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, au Darfour, au Soudan, en Ouganda, au Kenya et en Libye. La CPI a publiquement émis 19 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Trois procès sont en cours. Le procureur de la CPI a également rendu public qu'il examinait huit situations sur quatre continents: en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée, au Nigeria et en Palestine.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, s'assurer que la Cour soit juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir des lois nationales plus solides qui rendent justice aux victimes de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Pour plus d'informations, veuillez visiter: [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

###